



**CENTRE DE SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE**
Saguenay-Lac-St-Jean



**Legs testamentaires
&
Fonds solidaire **NICOLE GUY****

Construire ensemble un héritage

Un don par testament (ou legs testamentaire) est l'une des façons les plus simples et les plus accessibles pour planifier un don. Une fois le bien-être de votre famille et de vos proches assurés, vous pouvez choisir de léguer une portion de vos biens au CSI-SLSJ afin de nous aider à poursuivre notre mission de solidarité à travers le monde et ici même au Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Il existe plusieurs avantages au don par legs testamentaire

- ▶ Se réalisant au décès, le legs n'affecte en rien vos revenus ni votre niveau de vie actuels.
- ▶ Un reçu d'impôt pour la valeur du don est émis, ce qui procure un avantage fiscal à votre succession.
- ▶ Le don peut prendre diverses formes: un montant précis ou un pourcentage de vos avoirs, des actions cotées en bourse, un REER, une police d'assurance-vie et autres biens.
- ▶ En prenant à l'avance certaines décisions en lien avec votre succession, vous allégez le fardeau des épaules de vos proches; vous aurez l'esprit en paix, parlez-en avec votre notaire !

Selon vos volontés, l'argent pourra

- être investi dans le Fonds Nicole Guy, logé au sein de la Fondation communautaire du SLSJ (FC-SLSJ)
- servir de mise fonds pour créer un nouveau fonds de dotation à votre nom (au sein de la FC-SLSJ)
- être dirigé vers les opérations courantes du CSI-SLSJ.

Voici quelques exemples de clauses types à insérer dans votre testament, avec l'aide de votre notaire :

Énoncé général (dirigé en tout ou en partie vers les opérations courantes de l'organisme)

« Je, soussigné(e), lègue le montant de - \$ (ou un pourcentage du reliquat de ma succession, etc.) au Centre de solidarité internationale du Saguenay – Lac-Saint-Jean, numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance à l'Agence de revenu du Canada [ARC] 118846542 RR 0001. »

Énoncé spécifique concernant les usages

Bien que nous comprenions que certaines personnes puissent souhaiter que leur don serve à financer des projets ou des fins spécifiques, nous conseillons fortement au testateur ou à la testatrice de formuler leur legs dans une perspective générale. En effet, les priorités de financement des actions internationales des gouvernements fédéraux et provinciaux, les besoins de nos partenaires internationaux et le choix de ces partenaires sont susceptibles de changer dans le temps. Des formulations spécifiques seraient susceptibles d'être difficiles, voire impossibles, à satisfaire, ce qui pourrait ajouter une lourdeur juridique à la délivrance de votre héritage, ayant ainsi un effet indésirable tant pour notre organisme que pour vos proches.

Si toutefois vous souhaitiez tout de même que le montant légué soit utilisé à des fins spécifiques, nous vous recommandons de contacter le CSI-SLSJ afin de déterminer ensemble des modalités de legs qui permettront au CSI-SLSJ de respecter votre volonté, en vous fournissant des informations à jour sur les projets qui sont menés.

Si votre legs vise un usage spécifique, il est recommandé d'ajouter une clause précisant un usage secondaire, dans l'éventualité où il serait impossible de satisfaire les conditions énoncées. Par exemple :

« Si, de l'avis du conseil d'administration du Centre de solidarité internationale du Saguenay – Lac-Saint-Jean, le besoin de financement aux fins décrites dans le présent document n'existe plus, ce revenu pourra être utilisé à des fins générales/à des fins respectant l'esprit de la demande d'usage spécifique. »

Pour aller de l'avant avec un legs testamentaire ou pour obtenir plus d'informations, communiquez avec nous au 418 668 5211 ou par courriel à administration@centresolidarite.ca

Témoignages

« Le choix de faire un legs au CSI à notre décès était naturel, d'autant plus que le CSI a maintenant une extraordinaire longévité et une crédibilité toujours existante après 42 ans [...]



Pour faire un legs de bienfaisance à l'organisme qui nous tient à cœur, ça ne coûte absolument rien de son vivant, sauf le coût du testament ou encore du seul papier sur lequel peut être rédigée toute clause de don qui peut contenir une vingtaine de mots seulement. »

Gérard Briand et Mario Ste-Marie, donateurs au CSI-SLSJ



« Il y a plusieurs gestes dans la vie qui peuvent faire la différence pour donner un coup de pouce à notre prochain. Pour mon copain et moi, le legs testamentaire était une solution accessible et qui nous tenait à cœur. Notre choix s'est arrêté sur le CSI-SLSJ en raison de leurs valeurs et leur mission avec lesquelles nous sommes en accord. »

Jessika Côté et Jean-Michel Bélanger, donateurs au CSI-SLSJ



« Le Centre de solidarité, c'est comme ma deuxième famille! Il m'a beaucoup apporté et je tiens à continuer à soutenir son travail à la hauteur de mes moyens... le désigner comme l'un de mes bénéficiaires dans mon testament, tellement facile et évident pour moi !! »

Martine Bourgeois, donatrice au CSI-SLSJ

Le Fonds de solidarité Nicole Guy

Biographie

Madame Nicole Guy est la fondatrice du Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-St-Jean (CSI-SLSJ). Celle-ci a toujours été une femme engagée dans sa communauté.

En 1957, elle termine ses études d'infirmière et entame sa carrière à l'Hôtel-Dieu d'Alma en tant que responsable des services d'obstétriques. En 1961, elle devient directrice de l'École des gardes-malades et infirmières auxiliaires de l'Hôtel-Dieu de Roberval. De 1966 à 1970, son aventure à l'international débute lorsqu'elle participe à un projet de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et de l'Hôpital Sainte-Justine en Tunisie pour la mise en place d'un hôpital pédiatrique à Tunis. Puis, un autre projet va changer sa vie : une mission de six ans au Paraguay où elle travaillera à un projet d'amélioration de la santé auprès des paysans. À son retour au pays, Mme Guy désire que les enjeux internationaux soient mieux connus au Saguenay – Lac-Saint-Jean et c'est animée par cette idée qu'elle fondera le CSI en 1979, avec un groupe de bénévoles.

Elle demeure toujours à Roberval au Lac-Saint-Jean et continue de suivre de près les activités de l'organisation. Les actions de cette femme dévouée et bienveillante rayonnent depuis plus de 40 ans sur la région et sur le monde à travers les actions du CSI. Mme Guy est une inspiration pour toute la communauté du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Le Fonds solidaire Nicole Guy a été créé en 2019 en l'honneur de sa fondatrice, à l'occasion du 40^e anniversaire du CSI-SLSJ. Le fonds est

géré par la Fondation communautaire du Saguenay – Lac-Saint-Jean¹ et vise à accroître les actifs du CSI-SLSJ afin de compléter ses sources de financement et progressivement réduire sa dépendance face aux appels à projets du Gouvernement du Canada et du Gouvernement du Québec.

À quoi servira le fonds?

Lors du 40^e anniversaire de l'organisation, le CSI-SLSJ a décidé de mettre sur pied un fonds philanthropique dédié à la solidarité internationale en l'honneur de sa fondatrice.

La création de ce Fonds offre la possibilité d'une contribution à perpétuité pour les donateurs et le capital constituera une source permanente de subvention pour l'organisme. Le CSI-SLSJ fait ainsi le choix de répondre à ses besoins présents, tout en s'assurant de répondre à ses besoins futurs à travers cet outil de financement, dans une vision de développement durable.

Cela soutient un développement à long terme qui permettra de réduire la dépendance de l'organisme à l'égard du soutien gouvernemental, car il est important de rappeler que le CSI-SLSJ ne bénéficie de presque aucun financement à la mission, et que ses activités sont financées en quasi-totalité par des appels à projet.

C'est pourquoi les dons du public sont si essentiels à la réalisation de sa mission.

¹ « La Fondation communautaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean a pour mission de recevoir des sommes provenant de différents créateurs de fonds, principalement du Saguenay – Lac-Saint-Jean, et de les gérer en recherchant le rendement optimal du capital dans le but de contribuer au développement communautaire de la région en redistribuant une partie du rendement à différents organismes. » - Rapport d'activités 2021 de la Fondation communautaire du Saguenay – Lac-Saint-Jean